



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 15 septembre 2026 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

249, rue de Copenhague (lot 5 676 215)

Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'installation d'une enseigne détachée dans une cour avant dont la profondeur est de 15,28 m au lieu d'au moins 20 m, tel qu'exigé à l'article 691, alinéa 2, paragraphe 1 et au tableau 88 de l'article 698 du *Règlement n° 2025-748 de zonage* pour la zone I-305.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 28 août 2026

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca